



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 87236

Texte de la question

M. Gérard Voisin souhaite interroger M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à propos des suites qu'il entend donner aux recommandations du Médiateur de la République en faveur de la réforme du régime de protection des majeurs incapables. Celui-ci s'est en effet prononcé pour une mise en oeuvre sans délai des mesures attendues pour renforcer la protection des personnes mises sous tutelles améliorer la gestion de leurs biens et prévenir les abus. Il lui demande donc s'il compte déposer rapidement un projet de loi visant à réformer une législation devenue obsolète.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'une réforme globale du dispositif de protection des personnes vulnérables a été élaborée conjointement par le ministère de la justice et le ministère chargé de la santé, des solidarités et de la famille. Cette réforme importante envisage la réécriture des dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles applicables afin de mieux garantir le respect des principes de nécessité et de subsidiarité des mesures ordonnées par le juge des tutelles et de mieux encadrer la mise en oeuvre de la protection qui en résulte. L'avant-projet de loi fait actuellement l'objet d'une concertation approfondie auprès de l'ensemble des collectivités publiques intéressées. Le rétablissement du principe de subsidiarité des mesures de protection judiciaire par rapport aux mesures d'aide et d'assistance à caractère administratif implique en effet un important transfert de la sphère judiciaire vers l'aide sociale, c'est-à-dire les départements. Or les conditions de financement et de compensation de ce transfert n'ont pas encore fait l'objet d'un accord global. Le garde des sceaux est néanmoins bien décidé à poursuivre l'élaboration de cette réforme qui crée des impatiences légitimes chez nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87236

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2049

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3727